



**Direction générale
de l'environnement (DGE)**

Direction de l'énergie

Avenue de Valmont 30B
1014 Lausanne

DGE-DIREN

Soutien aux programmes de formation dans les domaines de la transition énergétique

Appel à projets 2025

FOIRE AUX QUESTIONS

FAQ

Qu'est-ce que le soutien aux programmes de formation dans les domaines de la transition énergétique ?	3
Qui peut bénéficier du soutien ?	3
Comment savoir si mon entreprise est éligible ?.....	4
Quels sont les objectifs principaux ?.....	4
Quel est le budget et le montant des aides octroyées ?.....	5
Que se passe-t-il si les coûts du projet diffèrent de ce qui avait été budgété initialement ? ...	5
Je souhaite déposer un dossier mais j'aurais besoin d'une aide pour cela, puis-je bénéficier d'un accompagnement ?	5
Quels sont les projets de formation concernés ?	5
Que se passe-t-il si le contenu de mon projet de formation ne contient qu'une partie des thématiques soutenues ?	6
Est-ce que les procédures administratives seront longues ?	6
Que se passe-t-il si mon projet me permet d'atteindre des bénéfices ?	6
Est-ce que des participations à la formation de manière distancielle sont acceptées ?.....	7

QU'EST-CE QUE LE SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE FORMATION CONTINUE DANS LES DOMAINES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUES ?

Afin de parvenir aux objectifs que le Canton s'est fixé en termes de transition énergétique, il est nécessaire de développer les connaissances et compétences des professionnels œuvrant dans ce même but. Le manque de connaissances et de compétences est amplifié par une pénurie de main-d'œuvre, qui va aller en s'aggravant à mesure du renforcement des législations en matière d'énergie et l'accélération de la transition énergétique. Le recrutement ainsi que la formation de personnel spécialisé dans les métiers liés à la transition énergétique est un défi, tout comme une opportunité pour le Canton.

L'Etat de Vaud souhaite donc soutenir les centres de formation des spécialistes de l'énergie et les programmes de formation continue en lien avec la transition énergétique.

A travers cet appel à projets, le canton de Vaud a trois objectifs principaux :

- accompagner les professionnels dont les métiers évoluent ;
- améliorer les compétences des professionnels actifs ;
- attirer et former de nouveaux actifs (y compris reconversion professionnelle d'actifs hors du domaine de l'énergie).

Le Canton fournit une aide au lancement de programmes d'enseignement qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan climat et de la transition énergétique. Cette aide vise à renforcer et développer les filières professionnelles de la transition énergétique en soutenant les porteurs de projets dans la mise en œuvre de nouvelles formations.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU SOUTIEN ?

Les bénéficiaires de ce soutien sont les porteurs de projets établis dans le canton de Vaud et réalisant un nouveau programme de formation continue permettant la reconversion et/ou le développement des compétences requises sur les thématiques favorisant la transition énergétique du Canton. Par reconversion, on entend des personnes formées dans des domaines apparentés à l'énergie ou à la technique du bâtiment et pour qui une formation complémentaire permettrait une revalorisation de leurs compétences.

Pour être éligible, le projet doit :

- renforcer ou développer une filière spécifique de formation ;
- être reproductible et présenter de fortes chances de pérennisation ;
- tenir compte des besoins futurs en main-d'œuvre pour la mise en œuvre de la transition énergétique ;

- produire des effets à long terme ;
- atteindre de nombreux acteurs et avoir un impact significatif.

Seuls les organismes ayant des compétences prouvées en termes de formation sont éligibles. L'organisme demandeur doit démontrer qu'il bénéficie des compétences professionnelles nécessaires à la mise en place de la formation et qu'il a déjà acquis de l'expérience dans ce type de prestation.

COMMENT SAVOIR SI MON ENTREPRISE EST ÉLIGIBLE ?

Un descriptif complet concernant l'admissibilité des dossiers nommé « Description programme appel à projets formation », est mis à disposition sous : <https://www.vd.ch/environnement/energie/appel-a-projets-formation>.

Cela vous permet de voir si oui, ou non, vous êtes éligible au soutien.

Les entreprises intéressées peuvent annoncer leur projet jusqu'au 31 mars 2025 à l'aide du formulaire « Formulaire de dépôt de projet », également disponible sous le lien cité précédemment. Les entreprises et les projets qui remplissent les critères d'éligibilité participeront à la deuxième phase d'évaluation des projets ouverte jusqu'au 11 mai 2025.

QUELS SONT LES OBJECTIFS PRINCIPAUX ?

A travers cet appel à projets, le canton de Vaud a trois objectifs principaux :

- accompagner les professionnels dont les métiers évoluent ;
- améliorer les compétences des professionnels actifs ;
- attirer et former de nouveaux actifs (y compris reconversion professionnelle d'actifs hors du domaine de l'énergie).

Le Canton fournit une aide au lancement de programmes d'enseignement qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan climat et de la transition énergétique. Cette aide vise à renforcer et développer les filières professionnelles de la transition énergétique en soutenant les porteurs de projets dans la mise en œuvre de nouvelles formations.

QUEL EST LE BUDGET ET LE MONTANT DES AIDES OCTROYÉES ?

Le budget du canton de Vaud pour l'année 2025 s'élève à CHF 600'000.-. Chaque projet peut être financé à hauteur de 50% des coûts effectifs. Un maximum de CHF 150'000.- peut être octroyé par projet.

A noter que les aides financières sont disponibles jusqu'à concurrence des budgets disponibles. La DGE-DIREN se réserve le droit de refuser des projets pour des raisons budgétaires.

QUE SE PASSE-T-IL SI LES COÛTS DU PROJET DIFFÈRENT DE CE QUI AVAIT ÉTÉ BUDGÉTÉ INITIALEMENT ?

Les aides accordées aux porteurs de projets constituent des montants maximaux. Si les coûts du projet ne sont pas ce qui avait été initialement budgété, **la subvention sera réduite au prorata.**

Dans le cas où les frais liés au projet sont plus élevés qu'initialement estimés, une augmentation de la subvention par rapport au montant réservé peut être envisagée, **jusqu'à concurrence de 10%** du budget initialement alloué et dans la limite du crédit disponible.

JE SOUHAITE DÉPOSER UN DOSSIER MAIS J'AURAI BESOIN D'UNE AIDE POUR CELA, PUIS-JE BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Bien sûr, lors du dépôt de dossier initial, il est possible de demander de l'aide afin de voir si oui ou non, votre demande est justifiée. La DGE-DIREN se tient à votre disposition pour répondre à toute vos questions :

Informations :

Tél. : +41 21 316 95 50

E-mail : info.energie@vd.ch

Tous les documents liés à l'appel à projets :

<https://www.vd.ch/environnement/energie/appel-a-projets-formation>

QUELS SONT LES PROJETS DE FORMATION CONCERNÉS ?

Les nouveaux projets de formation continue en lien avec la transition énergétique sont susceptibles de recevoir ce soutien, notamment les projets de formation sur les thématiques suivantes :

- la production d'énergies renouvelables et locales ;
- la rénovation du bâti et l'assainissement énergétique ;
- le remplacement des installations techniques alimentées en combustible fossile par des solutions renouvelables ;
- la réduction de la demande d'énergie par les économies d'énergie et de ressources ;

Des exemples plus précis sont disponibles sous le lien cité plus haut.

QUE SE PASSE-T-IL SI LE CONTENU DE MON PROJET DE FORMATION NE CONTIENT QU'UNE PARTIE DES THÉMATIQUES SOUTENUES ?

Si la majorité des thématiques est en lien avec les thématiques soutenues, le projet est éligible. Néanmoins si des thématiques de la formation n'ont aucun ou peu de lien avec la thématique de l'énergie, le montant de l'aide pouvant être octroyé sera proportionnel aux thématiques soutenues. Dans tous les cas une évaluation au cas par cas sera effectuée.

EST-CE QUE LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES SERONT LONGUES ?

Nous essayons de raccourcir au maximum les processus afin de prendre également en compte le facteur temps primordial pour les entreprises. Ainsi, la première phase, qui permet de vérifier l'éligibilité du projet, se terminera le 10 avril 2025. L'analyse et la décision d'octroi des aides aux projets soutenus aura lieu dans le courant des mois d'avril et mai 2025, pour l'annonce des résultats au 26 mai 2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI MON PROJET ME PERMET D'ATTEINDRE DES BÉNÉFICES ?

L'aide financière doit permettre une réduction des frais à la charge des participants de la formation. Un bénéfice est possible, pour autant qu'il ne dépasse pas 5% des coûts effectifs et un maximum de 50'000 CHF. Cet élément est considéré dans les critères de sélection des projets.

Suivant le résultat final du projet, le montant effectivement octroyé peut-être révisé par la DGE-DIREN, et le versement peut être réduit proportionnellement.

EST-CE QUE DES PARTICIPATIONS À LA FORMATION DE MANIÈRE DISTANCIELLE SONT ACCEPTÉES ?

Oui la participation à distance de la part des participants est possible. A noter tout de même que le volet pratique d'un projet est considéré dans les critères de sélection.

Pour toute information complémentaire : <https://www.vd.ch/environnement/energie/appel-a-projets-formation>

Direction de l'énergie (DIREN)

Tél. : 021 316 95 50

Courriel : info.energie@vd.ch

Documents associés à l'appel à projets :